



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

LISTE DES DELIBÉRATIONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. JESTIN, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme IRIART, M. PENE, M. HANOTIN, Mme GRESLARD-NEDELEC

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 8 juillet 2024

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 8 juillet 2024. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 34 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

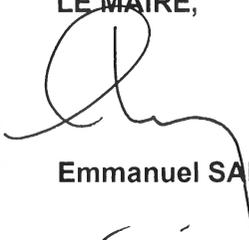
Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 20/06/24	Passation d'un avenant à l'accord-cadre n° 23/06-01 « Multirisques collectivité : dommages aux biens, responsabilités et assistance aux personnes » afin de prendre en compte :	SMACL ASSURANCES SA - Niort (79)

	<ul style="list-style-type: none"> - l'augmentation du prix unitaire « dommages aux biens : franchise égale à 40 indices FFB » du bordereau porté de 0,39 € HT/m² à 1,00271 € HT/m² - l'augmentation du prix unitaire « responsabilités et assistance aux personnes : prime annuelle nette en pourcentage de la masse salariale » du bordereau porté de 0,121% HT à 0,163% HT - l'ajout d'une franchise de 500 € relative aux dommages matériels causés à autrui du fait des engins de tontes, débroussaillages, élagages - la majoration à 500 000 € des franchises concernant : incendie et risques annexes, tempête, grêle, neige, ainsi que catastrophes naturelles - l'ajout de diverses exclusions <p>Sachant que le montant de cet avenant engendre une plus-value supérieure à 5% du montant initial de l'accord-cadre concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 17 juin 2024, a donné un avis favorable à sa passation.</p>	
N° 2 21/06/24	Sollicitation du prêt à titre gracieux de deux bassons français de la marque Buffet Crampon du 14/07/2024 au 13/07/2025 afin de constituer un nouveau parc instrumental pour l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.	CONSERVATOIRE DE BORDEAUX JACQUES THIBAUD – Bordeaux (33)
N° 3 24/06/24	Signature d'une convention pour la location par la Ville d'un local de 110,04 m ² situé au rez-de-chaussée de la résidence Chromatik, rue Rabelais à Talence, moyennant un loyer mensuel de 1 363,64 € et pour une durée de 11 ans en vue d'y installer la « Maison municipale » de Raba. Une franchise de loyer sera accordée pendant la durée de la convention en contrepartie des travaux effectués par la Ville dans ce local.	AQUITANIS – Bordeaux (33)
N° 4 27/06/24	Dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour l'implantation de 4 abris vélos sécurisés au niveau de l'entrée RH/Finances de l'hôtel de ville, à proximité de l'entrée de la salle François Mauriac dans le cadre du plan de déplacements et de mobilité d'entreprise (PDME) de la Ville et de sa politique d'incitation et d'accompagnement aux mobilités douces alternatives.	

<p>N° 5 27/06/24</p>	<p>Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de conférences sur l'histoire de l'art les 09/10, 27/11, 18/12/2024, 08/01, 05/02, 26/03, 02/04, 21/05/2025 et la mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture à titre gracieux. Le prix des places est fixé à 3,50 €.</p> <p>Montant de la prestation : 3 510,00 € TTC.</p>	<p>ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)</p>
<p>N° 6 27/06/24</p>	<p>Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de cours sur l'histoire de l'art les lundis 30/09, 07/10, 14/10, 18/11, 25/11, 02/12, 09/12 et 16/12/2024, 06/01, 13/01, 20/01, 27/01, 03/02, 10/03, 17/03, 24/03, 31/03, 07/04, 14/04, 05/05, 12/05, 19/05, 26/05, 02/06 et 23/06/2025 et la mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture à titre gracieux. Les participants aux cours devront s'acquitter de la somme de 150,00 € auprès du prestataire pour l'année 2024/2025 (cours + abonnement obligatoire).</p>	<p>ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)</p>
<p>N° 7 27/06/24</p>	<p>Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « De la balade au parc Peixotto aux natures mortes : mémoire, la fabrique des souvenirs » qui se déroulera du 09/11/2024 au 08/01/2025 au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant des prestations : 1 250,00 € TTC</p>	<p>M. François KOBTANE – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 8 27/06/24</p>	<p>Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « De la balade au parc Peixotto aux natures mortes : mémoire, la fabrique des souvenirs » qui se déroulera du 09/11/2024 au 08/01/2025 au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant des prestations : 1 250,00 € TTC</p>	<p>OLLAG (Olivier Lagrave) – Talence (33)</p>
<p>N° 9 01/07/24</p>	<p>Conclusion d'un marché ayant pour objet la maintenance de la toiture translucide en coussins ETFE du stade nautique Henri Deschamps pour une durée d'un an à compter de la date de notification, renouvelable par tacite reconduction une fois un an.</p>	<p>SAS SEELE FRANCE – Strasbourg (67)</p>

	Montant de la dépense annuelle révisable : 11 400,00 € TTC	
N° 10 02/07/24	<p>Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de conférences/animations sur l'histoire de l'art racontée aux enfants, les samedis 05/10, 09/11, 07/12/2024, 11/01, 15/02, 15/03, 12/04 et 17/05/2025 et la mise à disposition d'une salle au Forum des Arts et de la Culture. L'entrée aux conférences/animations est fixée à 3,50 €.</p> <p>Montant des prestations : 1 980,00 € TTC</p>	Mme Sandrine DUCLOS – Talence (33)
N° 11 02/07/24	<p>Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation de soirées « Matches d'impro » les mercredis 25/09, 13/11, 11/12/2024, 15/01, 19/02, 19/03, 16/04, 14/05/2025 et le mardi 03/06/2025 et la mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture à titre gracieux. La ville autorise l'association à organiser sa propre billetterie.</p>	ASSOCIATION LA LICOEUR – Bègles (33)
N° 12 03/07/24	<p>Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de travaux d'extension de la crèche municipale « îlot des enfants » dont la durée d'exécution est estimée à 36 mois à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des prestations.</p> <p>Montant du forfait provisoire de rémunération : 77 280,00 € TTC</p>	<p>GROUPEMENT :</p> <p>ENTREPRISE BENAYOUN ARCHITECTES (mandataire solidaire) – Bordeaux (33)</p> <p>CLARA LEROY (scénographie des espaces, études colorimétriques) – Bordeaux (33)</p> <p>SAS IG CONCEPT (études techniques : thermiques, fluides, structures) – Bruges (33)</p> <p>SARL EMACOUSTIC (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33)</p>

		SCOPARL BET DELOMENIE (économie de la construction) – Isle (87)
N° 13 03/07/24	Passation de commande des missions suivantes, au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaire n° 23 en vue de l'aménagement de la place Alcalá de Henares : - Missions complémentaires d'assistance - Etudes préliminaires - Etudes d'avant-projet - Assistance pour la passation des contrats de travaux Montant de la rémunération : 44 766,00 € TTC	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75) Avec SAS LAND'ACT (urbaniste / paysagiste) – Levallois-Perret (92)
N° 14 04/07/24	Passation d'un avenant n° 2 afin de prolonger de 12 mois la convention de mise à disposition de locaux dans la structure Talence Pépinière aménagée au Château de Thouars à Talence pour prise d'effet à compter de sa signature.	SNS SOLUTIONS 33 – Talence (33)
N° 15 05/07/24	Signature d'une convention d'attribution de billets dématérialisés dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques 2024 afin de faire bénéficier à un grand nombre de personnes de l'accès à l'un des sept matches masculins et féminins de football se déroulant au stade Matmut Atlantique.	BORDEAUX METROPOLE – Bordeaux (33)
N° 16 05/07/24	A l'issue de sa réunion en date du 04/07/2024, le jury de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une cuisine centrale à Talence propose d'une part : - d'allouer la prime prévue de 28 800 € HT aux trois participants, - de classer comme suit les trois projets sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis et le règlement de concours : PROJET N° 1 SARL BPA ARCHITECTURE (architecte mandataire) – Montpellier (34) SAS ESNARD SANZ ARCHITECTES ASSOCIES (architecte associé) – Villenave d'Ornon (33) SARL QLAADF (paysagiste) – Bordeaux (33)	LAUREAT : SARL BPA ARCHITECTURE (architecte mandataire) – Montpellier (34) SAS ESNARD SANZ ARCHITECTES ASSOCIES (architecte associé) – Villenave d'Ornon (33) SARL QLAADF (paysagiste) – Bordeaux

<p>SARL INGECOR (ingénierie cuisine de collectivités) – Montpellier (34) SARL BUREAU D'ETUDES VIVIEN (études techniques : thermiques, fluides, énergétique, performances environnementales) – Mérignac (33) TERRELL SAS (études techniques : structures) – Boulogne Billancourt (92) SARL ASSOCIE UNIQUE BONNET VRD (études techniques VRD) – Bordeaux (33) EURL PRAXO (ergonomie) – Ivry sur Seine (94) SARL CABINET FAURE (économie de la construction, OPC) – Bordeaux (33)</p> <p>PROJET N° 2</p> <p>SARL MARJAN HESSAMFAR & JOE VERONS ARCHITECTES ASSOCIES (architecte mandataire, économie de la construction) – Bordeaux (33) E.I. BERTRAND MASSE PAYSAGISTE (paysagiste) – Rochefort (17) SAS CUISINORME (ingénierie cuisine de collectivités) – Le Bouscat (33) SAS ODETEC (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, performances environnementales) – Bordeaux (33) SARL VIA INFRASTRUCTURE (études techniques VRD) – Bordeaux (33) SARL ANTEIS (ergonomie) – Pau (64)</p> <p>PROJET N° 3</p> <p>SARL K ARCHITECTURES (architecte mandataire) – Paris (75) ENTREPRISE INDIVIDUELLE EMELIEN BROSSARD (paysagiste) – Fontenay-sous-Bois (94) SAS BEGC (ingénierie cuisine de collectivités) – Nantes (44) SAS AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction) – Mérignac (33) ABILIS (ergonomie) – Paris (75) SAS AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales) – Nantes (44) SAS ITAC (acoustique) – Nantes (44)</p> <p>D'autre part, à l'issue du concours, au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury, choix du lauréat et négociation avec lui en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables.</p>	<p>(33)</p> <p>SARL INGECOR (ingénierie cuisine de collectivités) – Montpellier (34)</p> <p>SARL BUREAU D'ETUDES VIVIEN (études techniques : thermiques, fluides, énergétique, performances environnementales) – Mérignac (33)</p> <p>TERRELL SAS (études techniques : structures) – Boulogne Billancourt (92)</p> <p>SARL ASSOCIE UNIQUE BONNET VRD (études techniques VRD) – Bordeaux (33)</p> <p>EURL PRAXO (ergonomie) – Ivry sur Seine (94)</p> <p>SARL CABINET FAURE (économie de la construction, OPC) – Bordeaux (33)</p>
---	---

<p>N° 17 09/07/24</p>	<p>Passation d'une convention pour l'accompagnement dans la mise en œuvre ainsi que l'animation du Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2024/2025.</p> <p>Montant de la prestation : 4 825,55 € HT (l'association est non soumise à la TVA)</p>	<p>ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 18 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de chorale d'une durée de 2 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 2 720,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION VILLA BOHEME – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 19 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de danses orientales intergénérationnelles à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de trois cours par semaine pendant la période des vacances scolaires du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 1 800,00 € TTC</p>	<p>Mme Elsa BURUCOA – Bègles (33)</p>
<p>N° 20 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de yoga d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 1 440,00 € TTC</p>	<p>Mme Céline BASTIERE – Talence (33)</p>
<p>N° 21 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de théâtre d'une durée de 2 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 2 450,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION CHAPEAU BAS – Talence (33)</p>
<p>N° 22 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de danses intergénérationnelles</p>	<p>Mme Valérie COURCELLES –</p>

	<p>d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de trois cours par semaine pendant la période des vacances scolaires du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 1 350,00 € TTC</p>	Cadaujac (33)
N° 23 11/07/24	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de gymnastique douce, mémoire et équilibre autour du bien-être d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de quatre séances par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 4 940,00 € TTC</p>	M. Simon BARAX – Bègles (33)
N° 24 11/07/24	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de chi-gong et pilates d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 3 400,00 € TTC</p>	M. Valérie BUFFETEAU- LEMAIRE – Talance (33)
N° 25 10/06/24	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des cours de Zoom'ba (1 H par séance) sur la base de deux séances par semaine et de danse de société (1 H 30 par séance) sur la base d'un cours par semaine à destination des usagers de l'Espace Seniors du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 7 680,00 € TTC</p>	ASSOCIATION I DANCE – Talance (33)
N° 26 11/07/24	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de mosaïque, peinture, dessin et peinture sur soie d'une durée de 2 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine pour chaque discipline du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 7 920,00 € TTC</p>	Mme Cathy DUPONT – Talance (33)

<p>N° 27 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers d'écoute musicale d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de 66 séances du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 3 465,00 € TTC</p>	<p>AESTUS – Talence (33)</p>
<p>N° 28 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de conférences-diaporamas (5 séances de 2 H) et des ateliers d'histoire des Antiquités nationales (9 séances d'1 H 30) à destination des usagers de l'Espace Seniors du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 950,00 € TTC pour 5 conférences-diaporamas et 810,00 € TTC pour 9 ateliers.</p>	<p>ASSOCIATION TERRE ET OCEAN – Bègles (33)</p>
<p>N° 29 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers d'initiation à la couture, stylisme et modélisme d'une durée de 2 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de quatre cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 7 680,00 € TTC</p>	<p>Mme Marie RINGEADE – Talence (33)</p>
<p>N° 30 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des cours de grammaire, pratique orale et conversation à thème en anglais d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de 6 séances par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 10 560,00 € TTC</p>	<p>M. Margaret LE ROUX – Fargues Saint Hilaire (33)</p>
<p>N° 31 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des cours de conversation espagnole d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de sept cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 10 080,00 € TTC</p>	<p>M. Diego SANCHEZ- CASCADO SOUGEZ – Bordeaux (33)</p>

<p>N° 32 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des cours de chant « Ensemble vocal » d'une durée de 2 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'une séance par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 2 090,00 € TTC</p>	<p>M. Arnauld MARTIN – Cabanac et Villagrains (33)</p>
<p>N° 33 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de danse espagnole et bollywood d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de deux cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 4 560,00 € TTC</p>	<p>Mme Sylvie ROBERT – Pessac (33)</p>
<p>N° 34 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers d'oenologie d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de 5 cours sur la période du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 2 000,00 € TTC</p>	<p>RESTOTRAINING – Gradignan (33)</p>
<p>N° 35 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de musicothérapie autour des activités du bien-être d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 1 980,00 € TTC</p>	<p>Mme Sandrine SARLAT – Villeneuve d'Ornon (33)</p>
<p>N° 36 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de fitness danse d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 1 190,00 € TTC</p>	<p>I'M UP FITNESS DANSE ANIMATION – Cadaujac (33)</p>
<p>N° 37 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de peinture sur porcelaine d'une durée de 3 H par séance à destination des usagers de</p>	<p>Mme Laurence PREVOST – Talence (33)</p>

	<p>l'Espace Seniors sur la base de deux cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 4 160,00 € TTC</p>	
<p>N° 38 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de visites guidées des quartiers de Talence et Bordeaux d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de 4 séances du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 640,00 € TTC</p>	<p>Mme Fabienne LABAT – Talence (33)</p>
<p>N° 39 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de quatre ateliers de détente vibratoire sonore et de deux séances de bains de forêts d'une durée d'1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la période du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 600,00 € TTC</p>	<p>M. Richard CASSONNET – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 40 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers de danse Modern Jazz d'une durée de 1 H par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours par semaine du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 1 440,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION A CORPS LIBRE – Talence (33)</p>
<p>N° 41 11/07/24</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre des ateliers olfactifs autour des activités du bien-être d'une durée de 1 H 30 par séance à destination des usagers de l'Espace Seniors sur la base de deux séances par mois du 16/09/2024 au 27/06/2025.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 2 700,00 € TTC</p>	<p>Mme Marie-Chantal COURTEIX BESSIERE – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 42 15/07/24</p>	<p>Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de fournitures et matériels éducatifs pour une durée d'exécution portant sur la période ferme allant de la date de notification au 31/12/2024, puis renouvelable par tacite reconduction, jusqu'au 31/12/2025.</p> <p>Montant maximum annuel : 60 000,00 € TTC</p>	<p>SAS LACOSTE – Le Thor (84)</p>

N° 43 15/07/24	Renouvellement de l'adhésion afin de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation, ainsi que d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions ou le suivi d'actions déjà lancées dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.	ASSOCIATION RTES – Lille (59)
N° 44 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 04/09/2024 au 25/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION A CORPS LIBRE – Talence (33)
N° 45 19/06/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 03/09/2024 au 10/06/2025 afin d'y tenir des permanences.	ASSOCIATION AMNESTY INTERNATIONAL – Bordeaux (33)
N° 46 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux : - Grand préfabriqué de Thouars du 02/09/2024 au 17/12/2024 et hors vacances scolaires - Salle des éclaireurs du 06/01/2025 au 01/07/2025 et hors vacances scolaires - Salle Chantecler – studio de danse du 04/09/2024 au 25/06/2025 afin d'y proposer des cours de danse africaine, percussions.	ASSOCIATION L'ARBRE A PALABRES – Talence (33)
N° 47 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Espace Peydavant – studio de danse) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y tenir des cours de danse.	ASSOCIATION AMICALE DES ECOLES LAIQUES – Talence (33)
N° 48 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Mozart – salles de la Lyre et de la Fédération) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des cours de théâtre, sophrologie.	ASSOCIATION LES ARTS SCENIQUES TALENCAIS – Talence (33)
N° 49 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-	ASSOCIATION BORDERLINE DANCER –

	Brion) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser de la danse en ligne.	Talence (33)
N° 50 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle La Baraque) du 04/09/2024 au 25/06/2025 afin d'y organiser des cours et répétitions de chant.	ASSOCIATION ENSEMBLE VOCAL CANTARANE – Talence (33)
N° 51 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler - studio de danse) du 07/09/2024 au 28/06/2025 afin d'y organiser des activités musicales.	ASSOCIATION CULTURE ET MUSIQUE DE L'ESTUAIRE – Talence (33)
N° 52 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderès – salle des associations) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION DANCA DO SOL BORDEAUX – Talence (33)
N° 53 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderès - salle des associations) du 07/09/2024 au 28/06/2025 afin d'y organiser des rencontres musicales, conférences, ateliers.	ASSOCIATION DELTA TEMPO – Talence (33)
N° 54 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 03/09/2024 au 24/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse Flamenco.	ASSOCIATION FLAMENCO ET DANSES DU MONDE TALENCE – Talence (33)
N° 55 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderès – salle des associations) du 03/09/2024 au 24/06/2025 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION FORME ET BIEN-ETRE – Talence (33)
N° 56 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (grand préfabriqué de Thouars et salle des Eclaireurs) du 07/01/2025 au 26/06/2025 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PIERRE SEURIN – Talence (33)

N° 57 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 03/09/2024 au 26/06/2025 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION SOCIALE ET FAMILIALE TALENCE HAUT-BRION – Talence (33)
N° 58 15/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 11/09/2024 au 18/06/2025 afin d'y organiser divers ateliers et réunions.	ASSOCIATION KAFETAL – Talence (33)
N° 59 16/07/24	<p>Abrogation et remplacement de la décision municipale n°216 du 3/07/2024 afin de corriger une erreur matérielle : en effet la mission d'assistance pour la passation des contrats de travaux doit être annulée et remplacée par une mission complémentaire d'assistance, modifiant ainsi le montant de la dépense.</p> <p>En conséquence, passation de commande des missions suivantes, au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23, en vue de l'aménagement de la place Alcalá de Henares :</p> <ul style="list-style-type: none"> - missions complémentaires d'assistance - études préliminaires - études d'avant-projet <p>Montant de la rémunération : 44 166,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)</p> <p>Avec</p> <p>SAS LAND'ACT (urbaniste / paysagiste) – Levallois-Perret (92)</p>
N° 60 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Peydavant - ateliers) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des ateliers d'arts plastiques.	ASSOCIATION LASSSO – Talence (33)
N° 61 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y pratiquer l'apprentissage de la langue et culture italiennes.	ASSOCIATION L'ITALIEN AUTREMENT – Talence (33)
N° 62 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 06/09/2024 au 27/06/2025 afin d'y organiser des ateliers collectifs d'art-thérapie.	ASSOCIATION MINE 2 LIENS – Talence (33)

N° 63 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (grand préfabriqué de Thouars – salle des éclaireurs) du 04/09/2024 au 25/06/2025, sauf périodes de vacances scolaires, afin de maintenir et promouvoir une agriculture de proximité.	ASSOCIATION LE PANIER D'EPEAUTRE TALENCAIS – Talence (33)
N° 64 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderès – salle des associations) du 08/09/2024 au 29/06/2025 afin d'y proposer des cours de langue.	ASSOCIATION NOR KIANQ – Talence (33)
N° 65 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 06/10/2024 au 01/06/2025 afin d'y organiser des réunions.	ASSOCIATION POUA'HOM – Talence (33)
N° 66 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Robespierre) du 09/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des réunions.	ASSOCIATION POURSUIVRE – Talence (33)
N° 67 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des jeux de société.	ASSOCIATION QUESTIONS POUR UNE CHAMPION – Talence (33)
N° 68 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Robespierre) du 19/09/2024 au 14/06/2025 afin d'y organiser des jeux de société.	ASSOCIATION LA SARABANDE – Talence (33)
N° 69 17/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse et Cauderès – salle des associations) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des activités physiques et sportives.	ASSOCIATION SO FIT SO FUN – Talence (33)
N° 70 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle	COMITE DE QUARTIER LA PLEIADE –

	Robespierre) du 02/09/2024 au 02/06/2025 afin d'y proposer des réunions.	Talence (33)
N° 71 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 05/09/2024 au 05/06/2025 afin d'y proposer des réunions.	COMITE DE QUARTIER POSTE MAIRIE – Talence (33)
N° 72 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderès - salle des associations) du 05/09/2024 au 27/06/2025 afin d'y organiser des cours de danses cubaines.	ASSOCIATION SUENA CUBANO – Talence (33)
N° 73 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations / salle Haut-Brion / Peydavant – studio de danse) du 04/09/2024 au 25/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION SALSA WITH US – Talence (33)
N° 74 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salles Peydavant et Haut-Brion / Chantecler – studio de danse) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION TANGUEANDO BORDEAUX TALENCE – Talence (33)
N° 75 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser du soutien scolaire.	ASSOCIATION TREMPLIN-GIRONDE – Talence (33)
N° 76 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salons du Château de Thouars et Dojo) du 03/09/2024 au 24/06/2025 afin d'y organiser des activités musicales.	ASSOCIATION LE VOYAGE MUSICAL – Talence (33)
N° 77 18/07/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 04/09/2024 au 25/06/2025 afin d'y organiser des cours de yoga.	ASSOCIATION YOGA ET EVASION – Talence (33)

N° 78 19/07/24	<p>Souscription des marchés de travaux pour la construction d'une maison multi-activités dans le square Fehlmann pour une durée d'exécution de 150 jours ouvrés (dont période de préparation et période de congés payés) à compter de la date précisée au premier ordre de service :</p> <p>Lot 1 – VRD – Gros œuvre Montant de la dépense : 117 533,40 € TTC</p> <p>Lot 2 – Charpente – Bardage – Menuiseries extérieures Montant de la dépense : 168 000,00 € TTC</p> <p>Lot 3 – Etanchéité Montant de la dépense : 26 760,35 € TTC</p> <p>Lot 4 – Electricité courants forts et faibles – Photovoltaïque Montant de la dépense : 48 916,76 € TTC</p> <p>Lot 5 – Plomberie – Ventilation – Chauffage – Rafraîchissement Montant de la dépense : 60 581,33 € TTC</p> <p>Lot 6 – Cloisons – Doublage - Menuiseries intérieures – Faux plafonds Montant de la dépense : 48 087,00 € TTC</p> <p>Lot 7 – Peinture – Carrelage – Sols souples Montant de la dépense : 18 294,04 € TTC</p>	<p>SASU EHA CONSTRUCTION – Mérignac (33)</p> <p>SARL AQUITAINE MAISON BOIS – Blanquefort (33)</p> <p>SAS SIREC – Cestas (33)</p> <p>SAS ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE – Pessac (33)</p> <p>SAS IDEX ENERGIES – Floirac (33)</p> <p>SARL B2R – Tauriac (33)</p> <p>SARL S2PS – Les Eglisottes (33)</p>
N° 79 24/07/24	Acceptation de l'indemnité d'un montant de 225 723,74 € TTC en valeur à neuf, dont 30 240,81 € TTC de vétusté et 11 364,00 € TTC de démolition déblais, proposée pour le sinistre survenu le 25/07/2023 au 30 avenue François Rabelais et de signer la lettre d'acceptation approuvant le montant de cette indemnité.	COMPAGNIE SMACL représentée par EUREXO BORDEAUX – Bordeaux (33)
N° 80 24/07/24	Décision de confier les intérêts de la ville à Mme VERLEYE-HOAREAU et M. CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête en référé introduite le 19/07/2024 par Mme Maëlle VILLETORTE auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux visant à obtenir la	

	suspension de l'exécution du permis de démolir n°03352224Z008 et la condamnation de la commune à verser aux requérants une somme de 2 000 € au titre des faits exposés et non compris dans les dépens.	
N° 81 25/07/24	Passation d'une convention pour le prêt de gradins à titre gracieux au profit de la Ville dans le cadre des représentations à destination des scolaires et du tout public du spectacle « Le petit chaperon de laine rouge » le 11/10/2024 au Dôme.	ASSOCIATION MIX-CITE – Talence (33)
N° 82 25/07/24	Passation d'une convention pour le prêt de gradins à titre gracieux au profit de la Ville dans le cadre des représentations à destination des scolaires et du tout public du spectacle « Hi Fu Mi » les 17 et 18/04/2025 au Dôme.	ASSOCIATION MIX-CITE – Talence (33)
N° 83 05/08/24	Passation de commande : - d'études complémentaires aux études d'avant-projet, - de la réalisation des dossiers liés aux différentes procédures administratives et réglementaires - de la coordination architecturale et paysagère (coordination générale et OPC phase études), missions de maîtrise d'œuvre, au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23 en vue de l'aménagement du parc du Grand Peixotto Margaut. Montant de la rémunération : 58 470,90 € TTC	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75) et SAS LAND'ACT (urbaniste / paysagiste) – Levallois-Perret (92)
N° 84 13/08/24	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 13/08/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Série, n° 52D d'une superficie totale de 4,15 m ² soit 3,03 x 1,37 m pour la somme de 3 780,65 € (soit 2 520,43 € pour la Ville et 1 260,22 € pour le CCAS).	M. BATAILLE – Villenave d'Ornon (33)
N° 85 13/08/24	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 29/07/2024, soit une case située au columbarium, emplacement n° 157, pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	Mme HONDAGNEU – Talence (33)

N° 86 13/08/24	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 30/07/2024, soit une case située au columbarium, emplacement n° 158, pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	Mme SERRA – Talence (33)
N° 87 14/08/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 24/07/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 7 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme LACROIX-EMO – Léognan (33)
N° 88 16/08/24	Délivrance d'une concession pour 30 ans à compter du 14/08/2024, soit une case située au columbarium, emplacement n° 159, pour la somme de 1 078,00 € (soit 718,67 € pour la Ville et 359,33 € pour le CCAS).	Mme CASADO – Talence (33)
N° 89 19/08/24	Abrogation de la décision municipale n° 212 du 1 ^{er} juillet 2024 afin de corriger une erreur matérielle concernant sa durée et conclusion d'un marché portant sur la maintenance de la toiture translucide en coussins ETFE du stade nautique Henri Deschamps pour une durée d'un an à compter de la date de notification, renouvelable par tacite reconduction deux fois un an. Montant de la dépense annuelle révisable : 11 400,00€ TTC	SAS SEELE France – Strasbourg (67)
N° 90 22/0/24	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle La Baraque) du 02/09/2024 au 30/06/2025 afin d'y pratiquer de la danse.	ASSOCIATION ALIENOR TRIBAL – Talence (33)
N° 91 23/08/24	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 23/08/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 12 ^{ème} Série Ter, n° 2G d'une superficie totale de 2,70 m ² soit 3 x 0,90 m pour la somme de 2 459,70 € (soit 1 639,80 € pour la Ville et 819,90 € pour le CCAS).	Mme L'HOSPITAL – Talence (33)

N° 92 26/08/24	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 26/08/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Série, n° 19G d'une superficie totale de 2,64 m ² soit 3 x 0,88 m pour la somme de 2 405,04 € (soit 1 603,36 € pour la Ville et 801,68 € pour le CCAS).	Mme GOUBAND – Saint-Sauveur (33)
N° 93 26/08/24	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 21/08/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. TESSIER – Talence (33)
N° 94 26/08/24	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une exposition intitulée « Bordeaux, on y danse » du 01/09 au 30/09/2024. Le prêt de cette exposition est consenti à titre gracieux.	M. Jean-Pierre MARCON – Villenave d'Ornon (33)
N° 95 27/08/24	Passation d'un avenant à la convention en date du 26/07/2024 pour la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salles Grand Préfabriqué de Thouars – Eclaireurs) du 04/09/2024 au 27/08/2025 afin de maintenir et promouvoir une agriculture de proximité.	ASSOCIATION LE PANIER D'EPEAUTRE TALENCAIS – Talence (33)

Le conseil prend acte de ces décisions »

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

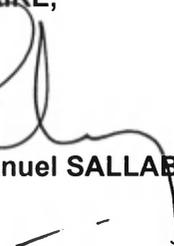
Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 3.5 - Actes de gestion du domaine public

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 3 : Avenant n°2 à la convention de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains avec Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur le Maire expose :

« Les missions liées à la compétence de la voirie sont du ressort des métropoles, conformément à l'article L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales. L'exercice de cette compétence par Bordeaux Métropole, y compris la propreté, les plantations et les mobiliers urbains sur voiries métropolitaines a donc été clarifié à compter du 1er janvier 2016 pour l'ensemble des 28 communes.

Les conditions financières du transfert effectif de ces missions ont été définies par la Commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT) du 17 novembre 2015 par le biais de la révision des attributions de compensation. Ces conventions sont dénonçables annuellement et la régularisation s'étudie ensuite dans le même cadre que les cycles de mutualisation. Cela concerne 14 communes sur le territoire métropolitain, dont la commune de Talence.

Suite à des demandes de certaines communes de réviser à nouveau ces conventions pour prendre en compte des voiries et espaces publics supplémentaires, le conseil métropolitain du

5 juillet 2024, par la délibération n° 2024-360, a proposé l'actualisation de ces conventions par un avenant n°2.

Le présent avenant a pour objet d'actualiser le périmètre sur lequel la commune assure en lieu et place de Bordeaux Métropole, par délégation au titre de la compétence « voirie », les missions « propreté, plantations et mobiliers urbains » sur le domaine public métropolitain. Cette actualisation du périmètre intègre :

- Les voies ou espaces publics métropolitains nouvellement créés ou nouvellement intégrés dans le domaine public métropolitain
- Les espaces nouvellement ouverts au public et dont l'entretien a été transféré aux communes
- Les espaces désartificialisés dans le cadre de l'incitation portée par le FIC
- Les plantations d'arbres dans le cadre du Plan « 1 million d'arbres »

Ces évolutions du périmètre des espaces délégués impliquent une actualisation du montant de la compensation financière versée par la Métropole à chaque commune, calculée selon les typologies d'espaces publics concernés. Le coût des missions a été calculé sur la base du coût communal de 2014, actualisé en fonction de l'indice INSEE TP01 et proratisé en fonction de la typologie d'espace.

Pour la ville de Talence cela correspond à :

- **1 668 m² d'espaces publics intégrés dans le domaine public métropolitain**, représentant une compensation financière annuelle de 1 356 €.
- **1 560 m² d'espaces publics désartificialisés**, représentant une compensation financière annuelle de 378 €.
- **172 arbres plantés entre 2020 et 2023**, ce qui représente une compensation financière annuelle de 5 160 €

Au niveau comptable, cet avenant permet ainsi :

- D'actualiser le montant des compensations financières versées annuellement par Bordeaux Métropole à compter du 1^{er} janvier 2025,
- De valider le montant de remboursement défini au regard de la date d'intégration de l'espace dans le domaine métropolitain. Ce montant est estimé au regard des typologies définies ci-dessus à 22 227 € au bénéfice de la ville de Talence.

Le contenu des missions déléguées est le même que celui défini aux articles 1 et 3 de la convention de délégation initiale.

Cet avenant actualise donc le montant du versement annuel de Bordeaux Métropole à compter du 1^{er} janvier 2025 avec un complément annuel de 6 894 € au global (correspondant aux frais de fonctionnement, masse salariale, investissement hors « aménagement urbain » sur ces nouveaux espaces intégrés au domaine public métropolitain). **Le montant annuel total est donc réactualisé à hauteur de 942 980 €.**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5215-27, L5217- 2 et L5217-7-I,

VU la délibération métropolitaine n°2015-773 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conventions de délégation de gestion de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie,

VU la délibération métropolitaine n° 2018-776 du 21 décembre 2018 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les avenants n°1 aux conventions de délégation de gestion de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie,

VU la délibération municipale n°5 du 11 février 2019 par laquelle la Ville de Talence a validé l'avenant n°1 à la convention de gestion de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie

VU la délibération métropolitaine n°2024-360 du 5 juillet 2024 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les avenants n°2 aux conventions de délégation de gestion de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'actualiser cette convention afin de tenir compte de l'évolution du périmètre sur lequel la ville de Talence assure en lieu et place de Bordeaux Métropole les missions « propreté, plantation et mobilier urbain » sur le domaine public métropolitain

DECIDE :

Article 1 : de m'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur voiries métropolitaines avec Bordeaux Métropole. »

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT –
Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024

La secrétaire de séance,

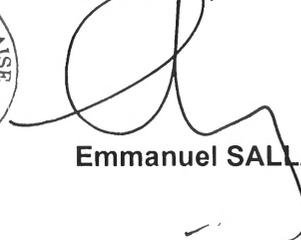
Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 5.7 – Intercommunalité

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 4 : Avis sur l'instauration de la Zone à Faible Emissions mobilité (ZFE-m) sur la partie intra-rocade de l'agglomération bordelaise au 1^{er} janvier 2025

Monsieur le Maire expose :

« La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit la mise en place d'une Zone à Faible Emissions mobilité (ZFE-m) au 1^{er} janvier 2025 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants où les valeurs de qualité de l'air recommandées par l'OMS sont dépassées.

L'instauration d'une ZFE-m a pour objectif la réduction de la pollution de l'air en diminuant les émissions de polluants provenant des transports routiers. Les ZFE-m s'appuient sur des vignettes « crit'air », qui permettent de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole prévoit la création d'une ZFE-m interdisant l'accès et la circulation sur le périmètre intra-rocade de l'agglomération (rocade exclue) des véhicules dits non classés. Cette restriction s'appliquera 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tous les types

de véhicules (véhicules légers, véhicules utilitaires légers, poids lourds et deux roues motorisés).

Cette instauration fait suite à une consultation volontaire des citoyens et acteurs potentiellement impactés par la future ZFE-m, organisée par Bordeaux Métropole entre avril 2022 et avril 2023.

Le projet d'arrêté, annexé à la présente délibération, précise notamment la durée de la ZFE-m, le territoire concerné, les catégories de véhicules concernées, le rappel des exemptions nationales, la liste des dérogations individuelles locales temporaires, la matérialisation des autorisations de dérogation et les modalités de contrôle.

Conformément à l'article L2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales, Bordeaux Métropole sollicite l'avis des conseils municipaux des communes concernées et limitrophes. »

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir émettre un avis sur l'instauration d'une ZFE-m sur le territoire intra-rocade de Bordeaux Métropole

PAR 38 AVIS FAVORABLES

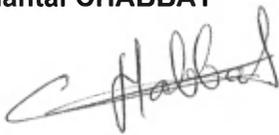
1 AVIS DEFAVORABLE (M. BARDIN – Talence en Transition)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence debout !)

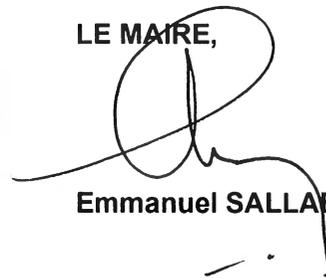
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 5 : Convention d'objectifs et financière entre la Ville de Talence et l'association LUDILOISIRS

En l'absence de Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, au Péri-scolaire, aux Centres de Loisirs, à l'Entretien des bâtiments communaux, à la Proximité, à la Citoyenneté, Monsieur le Maire expose :

« L'association Ludiloisirs organise sur le territoire un accueil collectif de mineurs accueillant des enfants de maternelle et d'élémentaire, le mercredi et durant les vacances scolaires. Cette structure développe également une activité de Ludothèque.

La Ville, dans le cadre de sa politique dans les domaines de l'Enfance et de la Culture, soutient les actions de loisirs éducatifs conduites par cette association ainsi que les animations proposées dans le cadre de sa ludothèque. Ce soutien avait été concrétisé par une convention d'objectifs et financière signée en 2017.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention sur la base d'un travail constructif mené entre les services de la Ville concernés et les représentants de l'association.

Vous trouverez à ce titre, en pièces-jointes à la présente délibération, la convention ainsi qu'une annexe relative à son animation culturelle qui traduisent ce partenariat.

Afin de formaliser le renouvellement des conditions de mise en œuvre de cet accompagnement, je vous propose donc de m'autoriser à signer les différents documents relatifs à cette nouvelle convention d'objectifs et financière. »

Adopté par 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. BIMBOIRE – Talence en Transition)

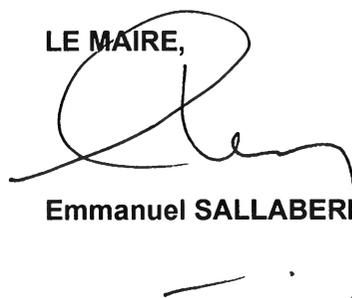
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 5.6 4 – Exercice des mandats locaux - autres

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 6 : Mandat spécial M. le Maire – Article L.2123-18 du CGCT – Remboursement des frais liés à la participation au Congrès des Maires 2024

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Par délibération n°21 en date du 6 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté les modalités de remboursement et d'avances s'agissant des frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de représentation des élus municipaux.

Concernant les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial, cette même délibération disposait que :

« Comme le prévoit l'article L.2123-18 du CGCT, les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal.

*Le mandat spécial doit être accordé par le Conseil municipal :
- à des élus nommément désignés,*

- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps,
- accomplie dans l'intérêt communal,
- préalablement à la mission.

Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont un droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour, frais de transport et frais d'aide à la personne dans les conditions suivantes ».

Le 106^{ème} congrès des maires se tiendra du 19 au 21 novembre 2024. Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion pour les élus de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités locales et de venir entendre des membres du gouvernement présenter la politique de l'Etat vis-à-vis des communes.

La participation des Maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

C'est donc dans ce cadre qu'il vous est proposé, en application de l'article L.2123-18 du CGCT :

- De mandater Monsieur le Maire à effet de participer au prochain congrès des maires de France,
- De prendre en charge, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil municipal n°21 en date du 6 juillet 2020, les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration, dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés et des justificatifs de paiement.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 7 : Produits communaux - Années 2019 à 2023 - Admissions en non-valeur – Budget principal

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le comptable public m'a adressé un état avec des titres de recettes non soldés pour les exercices 2019 à 2023 pour un montant total de 3 345,33 €.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

- des redevances pour la restauration scolaire et la garderie pour 2 751,95 €,
- des redevances pour des activités sportives pour 165,48 €,
- des redevances d'occupation du domaine public pour 427,90 €.

Le montant des dépenses sera imputé à l'article 6541 du budget.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres. »

ADOPTE par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

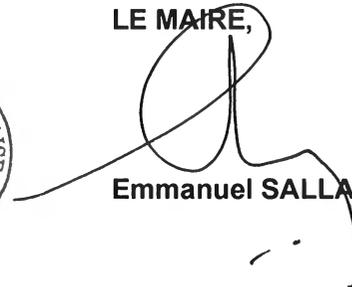
La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 8 : Produits communaux - Années 2019 à 2023 – Créances éteintes

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le comptable public m'a adressé un bordereau de situation faisant état de l'effacement des dettes concernant :

- des créances de cantine et de garderie d'une administrée prononcées par le Tribunal d'Instance de Bordeaux suite à l'instruction de son dossier par la Commission de surendettement de la Banque de France, à hauteur de 602,77 €,
- des créances d'occupation du domaine public suite à insuffisance d'actif pour recouvrer la dette, à hauteur de 500,20 €,
- des loyers suite à insuffisance d'actif pour recouvrer la dette, à hauteur de 415,62 €,
- une taxe locale sur la publicité extérieure suite à insuffisance d'actif pour recouvrer la dette, à hauteur de 667,44 €.

Le montant total de ces créances éteintes est de 2 186,03 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6542 du budget en cours.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en créances éteintes de ces titres. »

ADOpte par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 9 : Cession avec charges – Parcelle BP 283 située 1 rue Aldona

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« En janvier 2024, le conseil municipal a approuvé la mise en vente avec charges de la parcelle située 1 rue Aldona à Talence, cadastrée BP 283 d'une contenance de 1312 m².

Cette vente intervenait après une phase de rédaction d'un cahier des charges par un groupe de travail composé d'élus et de citoyens et présentée aux habitants du quartier lors de plusieurs réunions publiques dont une de restitution le 14 décembre 2023.

L'objectif de la consultation était de trouver un opérateur capable de réaliser un immeuble à vocation principale de services et/ou commerces comprenant également des logements dans la limite de 35% de la surface de plancher du projet.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- 60% pour la qualité du projet subdivisé de la manière suivante :
 - 20% pour la qualité architecturale du projet et son insertion dans le site

- 20% pour la qualité environnementale du projet
- 20% pour l'acceptabilité des activités proposées pour les riverains

- 40% pour le prix proposé

L'examen des offres a été assuré par une commission composée comme suit :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN, Adjointe
- M. François JESTIN, Adjoint
- Mme Sophie RONDEAU, Adjointe
- Mme Jacqueline CHADEBOST, Adjointe de quartier
- M. Christian PENE, Conseiller municipal de secteur
- M. Christian BARDIN, Conseiller municipal
- Mme Marie-Thérèse MORERE, membre du Conseil Participatif de Quartier 5
- M. Bernard KAAS, membre du Conseil Participatif de Quartier 5

La phase de consultation s'est déroulée du 1er février au 5 avril 2024 et un dossier a été déposé. A l'issue d'une première phase d'analyse, la commission a souhaité engager des négociations avec le candidat. Les auditions se sont déroulées le 27 juin 2024 et la commission a rendu son avis le 4 juillet 2024.

Elle vous propose de retenir l'offre présentée par la société CITANIUM. L'agence d'architecture LA/BA sera chargée de la partie architecturale et paysagère.

Le projet prévoit après démolition de l'existant, la réalisation d'un immeuble en R+1 d'une surface de plancher de 864 m² et 13 places de stationnement. Il est prévu 297 m² de locaux commerciaux en rez-de-chaussée, 288 m² de locaux à destination de bureaux ou activités de service répartis sur 2 niveaux et enfin 4 logements au R+1.

Sur le plan de la démarche environnementale, le groupe vise le respect de la RE2020 objectif 2025. L'étage est prévu en structure bois avec un isolant en laine de bois et une partie de la toiture terrasse est végétalisée.

L'offre financière établie par la société s'élève à 540 000 euros net vendeur. Ce prix est situé dans la marge de négociation offerte par l'avis de France Domaine en date du 2 juin 2023. La commission chargée de l'examen des offres vous propose donc de retenir la proposition présentée par la société CITANIUM représentée par M. Virgile DELAITRE.

Maître Edouard Bentejac, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville dans ce dossier.

Je vous propose donc :

- d'approuver la proposition de la Commission chargée de l'examen des offres concernant l'opération,
- de désigner la société CITANIUM dont le siège social est situé 1 rue des Docks Rémois 51100 REIMS, représentée par M. Virgile DELAITRE, lauréat de l'appel à projet concernant la parcelle BP 283 située 1 rue Aldona, au vu de l'offre remise par ce dernier,

- d'approuver la vente de la parcelle BP 283 située 1 rue Aldona à Talence au profit de la société CITANIUM représentée par M. Virgile DELAITRE moyennant le versement d'un prix de 540 000 € net vendeur.

- d'autoriser la société CITANIUM à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. »

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 10 : Déclassement du domaine public communal a posteriori des parcelles AM 322, AM 327, AM 336 et AM 347

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« Dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté du centre-ville de Talence, de nombreux échanges fonciers ont eu lieu notamment entre la commune et Bordeaux Métropole Aménagement. Ainsi, par acte notarié en date du 31 mai 1999, reçu par Maître Philippe Yaigre notaire à Bordeaux, les parcelles AM 322, AM 327, AM 336 et AM 347 (anciennement cadastrées AM 287, AM 289, AM 293 et AM 291) ont été cédées à Bordeaux Métropole Aménagement. Ces parcelles issues de différents actes de division avaient été acquises par la Ville en deux temps : la première partie par un acte notarié reçu par Maître Richard le 4 avril 1952 et le solde par acte en la forme administrative le 30 novembre 1979.

Les parcelles AM 322, AM 327, AM 336 et AM 347 ont ensuite fait l'objet d'une cession par Bordeaux Métropole Aménagement à un propriétaire privé qui y a édifié un immeuble collectif d'habitation comprenant des commerces en rez-de-chaussée et qui souhaite aujourd'hui procéder à la vente de son bien.

Or, après recherches, il n'a pas été retrouvé de trace d'un acte de déclassement du domaine

public de ces parcelles avant leur cession à Bordeaux Métropole Aménagement en 1999 alors que les biens, à usage de terrains, n'étaient plus affectés au domaine public communal à cette date.

Dans un souci de clarté et de sécurisation des ventes à venir de ces parcelles, il vous est proposé de recourir à la procédure de déclassement rétroactif issu de l'article 12 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, qui prévoit :

« Les biens des personnes publiques qui, avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, ont fait l'objet d'un acte de disposition et qui, à la date de cet acte, n'étaient plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public peuvent être déclassés rétroactivement par l'autorité compétente de la personne publique qui a conclu l'acte de disposition en cause, en cas de suppression ou de transformation de cette personne, de la personne venant aux droits de celle-ci ou, en cas de modification dans la répartition des compétences, de la personne nouvellement compétente ».

Les conditions de l'article 12 étant remplies, je vous propose :

- D'approuver le déclassement rétroactif du domaine public des parcelles AM 322, AM 327, AM 336 et AM 347, anciennement cadastrées AM 287, AM 289, AM 293 et AM 291 et situées respectivement 300 cours de la Libération et Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Talence.
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier »

ADOpte PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

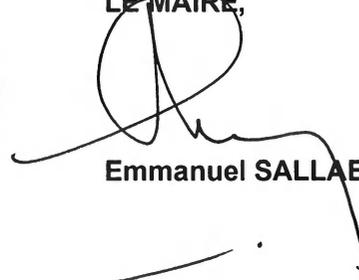
La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 11 : Mise en vente par vente interactive d'un bien situé 1 rue Gutenberg cadastré AK 193

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« La Ville est propriétaire d'une parcelle située 111 rue Camille Pelletan à Talence cadastrée AK 193 qu'elle souhaite diviser en lots. La Ville n'ayant pas de projet sur ces lots situés 1 rue Gutenberg, elle souhaite donc les céder. Le lot n°3 de 57m² sera cédé au profit du propriétaire de la parcelle AK 194 à sa demande et fera l'objet d'une délibération ultérieure. Les lots de terrain à bâtir n° 1 d'une surface de 237 m² et n°2 d'une surface de 258 m² seront cédés à l'occasion d'une procédure de vente interactive.

Dans le cadre de la vente des lots n°1 et 2, la Ville souhaite donc recourir à une procédure d'adjudication en faisant appel au marché immobilier des notaires au moyen d'une vente interactive notariale.

Cette dernière se déroule de la façon suivante. Après avoir déterminé le prix de départ avec le notaire et défini les conditions de la vente, il est procédé à une publicité sur le site internet www.immobilier.notaires.fr. L'annonce fixe les dates et horaires de la vente.

Les acquéreurs potentiels doivent s'inscrire sur le site pour pouvoir ensuite participer à la vente.

Le jour de la vente, il est possible d'assister à la remise des offres en ligne via une salle des ventes virtuelle.

A l'issue de la procédure, le vendeur sélectionne l'offre qui répond le mieux à ces critères.

Je vous propose de retenir l'acquéreur qui aura présenté la meilleure offre financière en privilégiant l'acquisition par un particulier pour un projet d'habitat individuel.

Les frais liés à la vente sont supportés par l'acquéreur.

Le prix de vente des trois lots a été fixé à un total de 409 000 € euros correspondant à l'avis de France Domaine en date du 9 juillet 2023. Ce prix constituera donc un prix plancher.

L'acte de vente contiendra la clause anti-spéculative habituelle lors des ventes de terrain communaux.

A l'issue de la procédure, une seconde délibération vous sera présentée pour valider la désignation de l'acquéreur.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

– D'approuver le principe de la mise en vente des lots n°1 et 2 par le biais d'une vente notariale interactive du bien situé 1 rue Gutenberg, cadastrée AK 193, dans le respect du prix plancher,

– De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

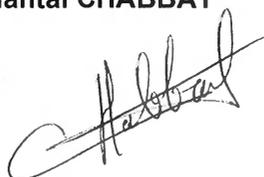
ADOpte PAR 31 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence
Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 12 : Sollicitation de subventions pour la construction d'un espace d'animation sociale sur le quartier Crespy

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Par une délibération votée en Conseil Municipal le 4 juillet 2022, nous validions le projet de création d'un espace d'animation sociale sur le quartier Crespy en co-maîtrise d'ouvrage avec Domofrance. Cette structure accueillera et sera pilotée par le Centre Social et Culturel Bagatelle pour y développer son projet autour de l'accueil, de l'accompagnement des familles et de l'animation de la vie sociale sur le quartier.

Depuis, un maître d'œuvre a été retenu pour la réalisation de ce projet. A l'issue de la phase APD (études d'avant-projet), le budget prévisionnel des travaux de l'opération s'établit à 990 514 € HT.

Le plan de financement prévisionnel intègre une demande de subvention auprès de la CAF, principal partenaire sur ce champ d'action. La Ville s'autorisera à demander d'autres financements par ailleurs.

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
VRD et Gros Œuvre	503 736 €	CAF	250 000 €
Travaux d'aménagement intérieur	174 797 €	Autres participations et autofinancement	740 514 €
Travaux de plomberie	156 965 €		
Travaux d'électricité	75 968 €		
Espace vert	13 202 €		
Frais d'architecte	65 846 €		
TOTAL	990 514 €	TOTAL	990 514 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet ont été inscrits pour partie au budget primitif 2024 et le solde le sera au budget primitif 2025, en section d'investissement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Valider le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux de construction de ladite structure,
- Donner votre accord pour solliciter des subventions, auprès des partenaires indiqués ci-dessus et le cas échéant tout autre organisme extérieur,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer les pièces afférentes à ces demandes et le plan de financement en découlant. »

ADOpte par 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT




LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 13 : Conseils Participatifs de Quartier de Talence – Désignations de membres du collège des élus et personnalités – Modification

Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne, expose :

« Par délibération en date du 27 février 2023, vous avez procédé à la nomination des personnalités désignées par le Conseil Municipal au sein des 6 Conseils Participatifs de Quartier.

Monsieur Charles GARNIER, du Conseil Participatif de Quartier Caudères, La Fauvette, désigné par l'opposition, ayant donné sa démission de cette instance pour raisons personnelles, il convient donc de procéder à son remplacement conformément aux termes de la charte des Conseils Participatifs de Quartier de Talence.

En conséquence, je vous propose de procéder à la nomination de M. Louis RUMEAU pour le Conseil Participatif de Quartier Caudérès, La Fauvette, sur proposition de l'opposition municipale. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

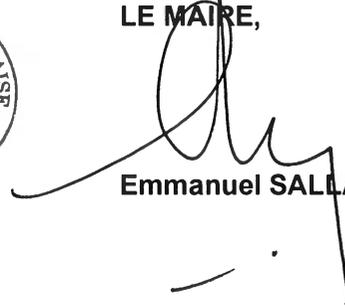
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 8.9 - Culture

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 14 : Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : Reconduction du partenariat entre la Médiathèque Castagnéra et la Clinique Béthanie dans le cadre du projet « Les lecteurs qui cheminent »

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Considérant que les médiathèques ont pour mission de veiller à l'accueil de tout type de public, la Médiathèque Castagnéra souhaite poursuivre son partenariat initié en 2022 avec la clinique Béthanie, établissement talençais spécialisé en santé mentale en permettant aux jeunes adolescents accueillis en hôpital de jour de s'ouvrir aux activités culturelles de la ville.

Cet atelier, intitulé « Les Lecteurs qui cheminent » a pour objectif de cheminer dans tous les sens du terme : développer des intérêts nouveaux, appréhender les règles sociales, favoriser l'expression libre, découvrir l'environnement urbain ou naturel, nourrir leur monde intérieur, découvrir des supports de lecture variés, médiatiser la confrontation et apaiser les tensions, valoriser le jeune.

Le groupe de 3 à 5 adolescents, encadré par deux infirmières, alterne des séances de marche et des séances en Médiathèque. Les jeunes seront accueillis par deux référents bibliothécaires

les jeudis une fois par mois autour d'un choix de livres qu'ils auront préparés pour une séance de lectures et d'échanges.

La médiathèque délivrera une carte d'adhésion collective afin que les jeunes qui le désirent empruntent les livres de leur choix.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer une convention partenariale avec la Clinique Béthanie pour cette année 2024-2025 avec une tacite reconduction pour 2 années supplémentaires. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 8.9 - Culture

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 15 : Scène partenaire 2024 - Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Lors de la séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention va permettre un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants des saisons culturelles à venir.

L'avenant à cette convention qui vous est proposé, pour le second semestre de l'année 2024, vise 2 objectifs :

- 1- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.

2- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour le second semestre de l'année 2024.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la Ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La compagnie Des loups dans les murs pour le spectacle « Le petit chaperon de laine rouge » prévu le 11 octobre 2024 au Dôme pour 2 représentations (1 tout public et 1 scolaire)
- La compagnie Le Bruit du Silence pour le spectacle « AKA » prévu le 23 octobre 2024 au Dôme pour 2 représentations tout public

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ces spectacles et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : Partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joint. »

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet et habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent

PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 16 : Convention de partenariat entre la Ville de Talence et le lycée Victor Louis

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :

« La réforme des lycées professionnels, déployée progressivement par l'Etat depuis 2023, s'articule autour de deux axes principaux : la lutte contre le décrochage scolaire et l'amélioration de l'insertion professionnelle.

Ainsi, la création de bureaux des entreprises, au sein des lycées professionnels, fait partie des différentes mesures annoncées.

Son activité s'articule autour de trois axes :

- Développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire
- Faire vivre la relation école/entreprise dans les parcours des apprenants
- Organiser les temps de formation en milieu professionnel

Ce dispositif renforce donc les liens entre l'éducation nationale et le monde économique. Il permet aux acteurs du monde professionnel d'avoir un point d'entrée au sein de chaque lycée.

Lieu dédié aux partenariats, il favorise la mise en synergie des acteurs au bénéfice des partenaires économiques, des élèves, des étudiants, des apprentis et des stagiaires de la formation continue.

Il contribue à l'attractivité des formations professionnelles, à la réussite du parcours de formation, à l'amélioration de l'insertion professionnelle et à l'adaptation des formations aux besoins en compétences du territoire. Il est placé sous la responsabilité du proviseur. C'est également un point d'accueil pour tous les partenaires extérieurs permettant de faciliter le développement d'actions conjointes.

Ainsi et concernant le territoire de Talence, la commune, à travers son service emploi et en lien avec l'Information Jeunesse Talence Campus, souhaite entamer un travail partenarial avec le bureau des entreprises du lycée Victor Louis. La mise en œuvre de ce partenariat se fera également en lien avec la mission locale.

La présente convention a donc pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre auxquelles s'engagent les deux parties :

- Interventions de professionnels de la Ville de Talence, notamment du service Emploi et d'Infos Jeunes Talence Campus au sein des classes du lycée (informations sur les métiers, échanges autour des parcours d'insertion professionnelle...)
- Invitations réciproques lors de journées spécifiques (portes ouvertes, journées métiers...) ou d'évènements marquants la vie de chaque établissement (forums, remise des diplômes...)

Ainsi, je vous demande :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR
1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 17 : Convention de partenariat entre la ville de Talence et la FEPEM pour la création d'un Espace France Emploi Domicile

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :

« La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs à domicile. Elle représente 3,3 millions de particuliers en France qui emploient à domicile plus de 1,2 million de salariés.

En Gironde, l'emploi à domicile représente 97 146 particuliers employeurs qui emploient 34 460 salariés.

Ses missions s'articulent autour de trois grands axes :

- Promouvoir et développer le modèle de l'emploi à domicile en lien avec les pouvoirs publics notamment la définition des politiques d'avenir.
- Participer au dialogue social afin de sécuriser et professionnaliser le modèle d'emploi.
- Assurer un rôle d'expert au service des particuliers employeurs.

L'emploi à domicile est le 7^{ème} secteur employant le plus de salariés en France.

Plus d'un salarié sur deux assure l'entretien du cadre de vie des employeurs (entretien du domicile, gardiennage, petit bricolage, jardinage, assistance administrative ou informatique). Trois salariés sur dix accompagnent les personnes âgées et fragiles (dépendance, handicap, maladie).

Un salarié sur cinq exerce en tant qu'assistant maternel.

D'ici 2030, 800 000 emplois seront à pourvoir.

En tant qu'acteur de référence de l'emploi à domicile en France, la FEPEM œuvre depuis de nombreuses années pour l'emploi à domicile et c'est ainsi que sont nés, en 2023, les espaces France Emploi Domicile. Il s'agit d'espaces de proximité qui répondent aux besoins d'accompagnement à domicile des habitants et qui participent au développement d'emplois locaux et à l'animation du territoire. Ils s'appuient sur une structure implantée sur le territoire.

Il est ainsi proposé de créer, au sein du service emploi, un espace France Emploi Domicile qui permettra aux Talençais concernés (employeurs, demandeurs d'emploi ou salariés) d'avoir accès à des informations pratiques et actualisées.

Cet espace sera situé au sein des locaux du service emploi, 23 Avenue Espeleta à Talence et sera animé par un membre de l'équipe préalablement formé.

La présente convention a donc pour objectif de définir les modalités d'engagement des deux parties :

- Pour la FEPEM : informations régulières sur l'actualité de l'emploi à domicile, animations, communauté numérique dédiée au réseau des Espaces France Emploi Domicile, organisation de sessions de sensibilisation, outils d'information...

- Pour la Ville de Talence : délivrer, au sein de l'Espace France Emploi Domicile, des informations sur l'emploi à domicile, orienter les publics vers les acteurs concernés, mettre à disposition des publics de la documentation, participer à la mobilisation des publics pour les animations...

Il s'agit du 1^{er} espace France Emploi Domicile sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat. »

ADOpte PAR 38 VOIX POUR

1 ABSTENTION (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 18 : Subvention complémentaire au centre social Mix-Cité – 50 ans du Centre Social

En l'absence de Monsieur ERCHOUK, Adjoint de quartier référent du Conseil Participatif de Quartier Le Bijou – Raba - Thouars, Monsieur le Maire expose :

« Cette année, ce sont les 50 ans du centre Social et Culturel Mix-Cité de Talence. Pour rappel, cette structure est née en 1974 de l'initiative d'un groupe d'habitants et a perduré jusqu'à aujourd'hui. Elle s'est construite et s'est développée avec le quartier et nombre de ses habitants l'ont fréquenté de près ou de loin.

Aujourd'hui, il est un acteur social majeur du quartier de Thouars et fait partie intégrante des services proposés à la population au Dôme.

L'équipe éducative et l'ensemble des adhérents de Mix-Cité souhaitent fêter cet anniversaire au quartier de Thouars et lui donner un retentissement particulier en mobilisant ses habitants. Les festivités se dérouleront du 12 au 29 novembre 2024 dont une semaine « temps forts » du 19 au 22 novembre.

Les grands axes proposés par Mix-Cité :

- La rédaction et l'édition d'un livre souvenir qui sera construit à partir de la parole des habitants
- La réalisation d'un livret pédagogique sur le thème du Vivre Ensemble et de la Laïcité
- La conception d'une exposition itinérante présentée au public au Dôme du 12 au 29 novembre
- L'organisation d'animations et d'une soirée de clôture avec une cérémonie d'enfouissement d'une capsule temporelle le 22 novembre

Le budget global des festivités établi par le Centre Social est de 18 000 €.

Lors de la séance de travail du Conseil Participatif de Quartier Le Bijou - Raba - Thouars du 10 juillet dernier, le Centre Social est venu présenter son projet. Celui-ci a reçu un accueil très favorable dans la mesure où il valorise le bien vivre ensemble et qu'il associe les habitants à une démarche culturelle et collective.

Pour ces raisons, cette instance a souhaité accompagner cette animation en lui accordant une aide financière de 3 000 € afin de lui permettre de mener à bien tous ces projets d'animations.

Les Conseillers Participatifs demandent donc au Conseil municipal d'accorder au Centre social Mix-Cité cette somme issue de leur enveloppe financière inscrite au budget 2024.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention de 3 000 € au Centre social Mix-Cité. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 19 : Subvention à l'association « Le jardin de Chantecler »

En l'absence de Monsieur ERCHOUK, Adjoint, référent du Conseil Participatif de Quartier – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, Monsieur le Maire expose :

« Au sein du parc Chantecler, un espace est réservé pour accueillir des parcelles de jardins partagés. Une association, constituée d'habitants principalement domiciliés sur les résidences avoisinantes, gère et cultive ces parcelles. Elle se nomme « Le jardin de Chantecler ».

Cette association ne disposant pas encore de moyens suffisants pour lui permettre de financer l'acquisition d'un chalet en bois pour y stocker son matériel de jardinage, la présidente de l'association a sollicité une aide financière au Conseil Participatif de Quartier – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, le jardin étant situé dans son périmètre.

Cette demande a été examinée par les conseillers lors de sa séance de travail du 10 juillet 2024.

Les membres du Conseil Participatif de Quartier ont décidé de soutenir le projet de l'association compte-tenu de son intérêt et de son impact sur la vie sociale du quartier de Thouars. Dans un souci d'équité, ils ont souhaité accorder la somme de 1200 euros, somme

qui avait été octroyée en 2022 pour une demande similaire formulée par l'association « L'Ecojardin de Colette ».

Ils ont souhaité également, afin de marquer leur volonté de soutien aux jardins partagés situés sur son territoire, que ce soit le Conseil Municipal qui accorde cette subvention sur l'enveloppe financière du Conseil Participatif de Quartier – Le Bijou, Compostelle, Raba, inscrite au budget 2024.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande et autoriser le versement d'une subvention de 1 200 € à l'association « Le jardin Chantecler ».

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

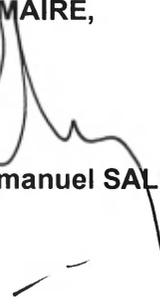
Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 20 : Subvention à l'association « Le Relais »

En l'absence de Monsieur ERCHOUK, Adjoint, référent du conseil participatif de quartier – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, Monsieur le Maire expose :

« Depuis sa création en 2015, l'association « le Relais », domiciliée à Château Raba, œuvre sur la thématique de l'alimentation pour les familles en situation de précarité avec notamment une épicerie solidaire mais aussi des actions sociales en direction des habitants.

Lors de la séance de travail du conseil participatif de quartier - Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, du 10 juillet dernier, l'association est venue présenter le projet « Bien-Être et Santé » pour obtenir un soutien financier de cette instance. Le projet a pour objectif, via des ateliers autour du bien-être et de la santé, d'accompagner les bénéficiaires de l'association pour une meilleure santé.

Les représentants de l'association ont fait le constat que beaucoup de familles fréquentant la structure sont monoparentales. Il s'agit majoritairement de femmes seules avec des enfants, qui, en raison de la charge que représente l'éducation, n'ont plus le temps de prendre soin de leur propre santé. Ainsi, via ce projet, l'association leur propose des ateliers tels qu'un atelier

cuisine, des cours de gymnastique douce, de la sophrologie. Ces ateliers permettront également aux bénéficiaires de s'accorder du temps pour eux avec des ateliers coiffure et esthétiques. L'ensemble de ces ateliers seront animés par des professionnels.

Compte tenu de l'intérêt social de ce projet, les conseillers participatifs après débat, ont validé de le soutenir en lui attribuant une aide financière de 2 000 €. Les conseillers participatifs de quartier sollicitent le conseil municipal afin que cette subvention soit prélevée de l'enveloppe financière du conseil participatif de quartier – Le Bijou, Compostelle, Raba, inscrite au budget 2024.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande et autoriser le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Le Relais. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

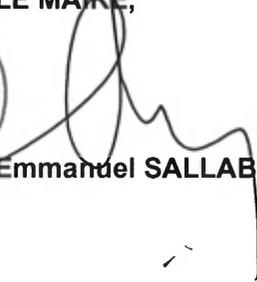
Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 21 : Recrutement d'un responsable du secteur surveillance, enseignement et animations aquatiques – Chef de bassin au Stade Nautique Henri Deschamps

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Pour faire suite à la mise en disponibilité (> à 6 mois) d'un agent titulaire du poste responsable du secteur surveillance, enseignement et animations aquatiques – Chef de bassin au Stade Nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Coordonner et mettre en œuvre sur le plan pédagogique, éducatif et social les activités aquatiques :

- Élaborer les projets pédagogiques et d'animation de l'établissement sous la responsabilité de la direction
- Être force de proposition pour la mise en œuvre de projets et d'actions en direction du public (animation, événement, diversification des activités de l'établissement ...) et d'amélioration générale du service
- Gérer administrativement les activités avec la tenue des fiches de préparation de séance, des états de présence, des documents pédagogiques (attestation, diplômes...), des dossiers d'inscription en utilisant les différents outils à disposition (logiciel de billetterie et contrôle d'accès)
- Mettre en œuvre les actions pédagogiques, d'apprentissage, d'animations adaptées et diversifiées auprès des différents publics
- Participer aux différents enseignements (préparation, coordination, encadrement et réalisation des enseignements scolaires, cours collectifs et particuliers de natation, cours aqua forme, éveil aquatique et autres activités d'animation) et remplacements le cas échéant des Educateurs Territoriaux Activités Physiques et Sportives, absents sur ces missions

Assurer la sécurité et l'accueil des différents publics :

- Garantir la sécurité des personnes et du public : assurer la sécurité et la surveillance des usagers de l'établissement (bassins, plages, abords et équipements divers tels que l'espace bien-être, les jeux d'eau...) conformément au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant du Public et s'assurer de la bonne application des consignes par l'équipe de surveillance
- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur
- Coordonner et contrôler la mise en œuvre du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- Participer activement aux exercices de sécurité et de secours, organiser régulièrement des exercices de simulation
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, Règlement intérieur ...)
- S'assurer la bonne tenue des équipements de secours de l'établissement, vérifier chaque jour le bon fonctionnement du matériel de réanimation, de communication et le bon état de l'infirmierie et vérifier chaque semaine l'approvisionnement et les dates de validité des produits de premiers secours
- Tenir à jour les différents états comme la main courante, la fiche d'intervention, le rapport d'accident...
- Vérification de la bonne tenue du registre sanitaire
- Guider, accueillir et renseigner les usagers
- Gérer les conflits entre usagers et assurer la médiation avec le public difficile
- Prendre les sanctions nécessaires auprès du public ne respectant pas les règles d'utilisation de la structure conformément aux procédures mentionnées dans le Règlement Intérieur

Assurer la gestion du fonctionnement des bassins et de l'équipe des éducateurs (ETAPS) :

- Encadrement et management de l'équipe des éducateurs sportifs, organisation et coordination du travail
- Garantir et faire appliquer les règles de sécurité et de prévention par les éducateurs sportifs
- Organiser des réunions d'équipe, repérer et réguler les conflits, recensement des besoins notamment en formation pour développer les compétences, relayer l'information entre la direction et l'équipe des éducateurs et apporter un soutien au sein de l'équipe
- Gestion et mise en application des plannings des agents, des absences et des rotations pour la surveillance des bassins et pour les enseignements
- Assurer le suivi du planning et la collecte des congés des éducateurs (HOROQUARTZ), gérer les remplacements
- Planification des différentes activités aquatiques, des surveillances et des interventions pédagogiques
- Effectuer la gestion administrative du secteur : achats et marchés, participation à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi du budget (GRAND ANGLE), traitement des courriers, bilans d'activité ...

Seconder la direction de l'établissement : assister la direction dans ses missions en matière de gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines de l'établissement ainsi qu'en matière de planification et de promotion de l'utilisation de l'établissement.

Procéder au remplacement de la direction en son absence et prendre en charge la responsabilité de l'établissement

Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, entretien du matériel pédagogique et de secours, contrôle de la qualité de l'eau, mise en place du robot de nettoyage des bassins, gestion de la couverture du bassin olympique, installation et rangement des lignes d'eau, polyvalence
- Assurer les fonctions de régisseur mandataire suppléant de la Régie de recette du Stade nautique

Spécificités :

- Établissement Recevant du public de 2^e catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile
- Responsabilité pénale dans les missions de surveillance des bassins
- Travail posté (surveillance des bassins et enseignement – pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance)
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 04/11/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de responsable du secteur surveillance, enseignement et animations aquatiques – Chef de bassin de catégorie B au sein du service Stade Nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportifs à compter du 04/11/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

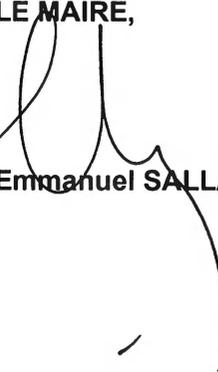
Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 22 : Création d'un poste de référent inclusion au service enfance

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Au vu des différents constats établis par les équipes qui encadrent les enfants, il a été identifié que certains enfants avaient besoin d'un accueil spécifique. Il vous est donc proposé que la collectivité recrute un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A ou B afin de répondre au besoin d'accueil inclusif qui permet de créer un environnement adapté, profitable et bénéfique à tous.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, Assistants Territoriaux socio-éducatifs, Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants, animateurs Territoriaux ou Moniteurs éducateurs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Placé sous l'autorité de la Responsable du service enfance, le Référent Inclusion aura pour objectifs de réaliser un travail de coordination, d'information et d'expertise auprès des différents partenaires professionnels qui collaborent pour l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques sur les temps péri et extrascolaires. Il favorisera l'intégration bienveillante des enfants au sein des structures.

- Participer aux réunions des équipes Enfance (notamment Direction Péri-scolaire) pour évoquer les problématiques et les évolutions des dispositifs des enfants accueillis
- Participer aux équipes éducatives
- Travailler en partenariat et en transversalité avec l'ensemble des secteurs du service Enfance,
- Accueillir, informer, conseiller les familles en vue de déterminer le dispositif le plus pertinent pour l'enfant
- Mettre en œuvre des temps de bilan d'accueil réguliers. Ces derniers doivent mettre en avant les progrès et ou difficultés rencontrées par l'enfant afin de réadapter si nécessaire les moyens mis à disposition
- Assurer le lien avec les différents professionnels en contact avec l'enfant
- Recenser les besoins et accompagner le recrutement des animateurs supplémentaires pour le péri-scolaire et l'extra-scolaire et/ou des AESH notamment pour les temps de pause méridienne
- Assurer le suivi, la formation et l'accompagnement des agents et équipes d'animation dans ce domaine
- Accompagner les équipes dans la recherche de ressources (activités, matériels...)
- Développer des outils pour les équipes de terrain en charge de l'enfance (projet d'accompagnement personnalisé...);
- Être présent avec les équipes de terrain en observant les enfants ayant des besoins spécifiques afin de définir de l'accompagnement et les pratiques professionnelles adaptées
- Intervenir sur les différentes situations de crise sur appel des équipes en manque de solutions
- Assurer le lien et le travail partenarial avec l'Education nationale notamment sur les AESH
- Assurer le lien avec RECREAMIX et participer aux rencontres avec les familles suivies par ce dispositif
- Développer le partenariat avec les professionnels du handicap et de la santé
- Travailler en lien avec le référent école inclusive
- Rédiger des rapports d'activités et des bilans d'activités de l'action
- Rédiger des comptes rendus de réunions (réunions éducatives, réunion famille)
- Rédiger les fiches ressources, protocoles d'accompagnement
- Élaborer et mettre en œuvre le budget
- Assurer les déclarations CAF Prestation de Service Ordinaire Allocation Education de l'Enfant Handicapé.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 16/09/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, Assistants Territoriaux socio-éducatifs, Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants, animateurs Territoriaux ou Moniteurs-éducateurs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi de référent inclusion au service enfance de catégorie A ou B, ouvert aux grades des cadres d'emplois Attachés territoriaux, Assistants Territoriaux socio-éducatifs, Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants, animateurs Territoriaux ou Moniteurs-éducateurs à compter du 16/09/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

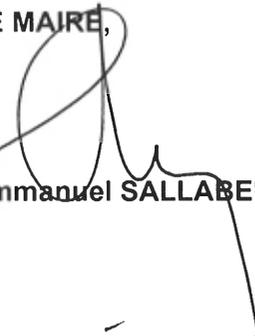
Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procurator à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procurator à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procurator à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procurator à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procurator à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 23 : Recrutement d'un agent d'entretien polyvalent au stade nautique Henri Deschamps

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Pour faire suite au départ d'un agent titulaire du poste d'agent d'entretien polyvalent au sein du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

1) Assurer l'entretien des locaux

- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone accueil (vestiaires individuels et collectifs, sanitaires, casiers, zones de déchaussage, différents locaux d'accueil et pédiluves)

ainsi que du mobilier conformément au protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention ;

- Assurer l'entretien et le nettoyage des parties communes et privatives de l'établissement (notamment zone d'annexes de service, de bureaux, espaces privatifs réservés au personnel, salle de repos, vestiaires du personnel, sanitaires...);
- Assurer l'entretien et la gestion du local de stockage des produits d'entretien ;
- Assurer l'entretien et la gestion du local poubelles ainsi que le ramassage et le nettoyage des poubelles (intérieures et extérieures) ;
- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone bassins : nettoyage quotidien des bassins, des lignes de flottaison, des plages, des coursives, de l'infirmierie, des sanitaires, de l'espace visiteur, de la zone bien-être (sauna/hammam/douches), des pédiluves, des tribunes et de la zone ludique ainsi que du mobilier conformément au protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention ;
- Mise en œuvre des robots de nettoyage des bassins (et maintenance des appareils) ;
- Travaux de vidange de l'établissement et de ses différents bassins.

2) Assurer l'accueil des différents publics de l'établissement (clubs, scolaires, adhérents activités, associations, groupes et usagers)

- Accueil et information du public en général ;
- Accueil spécifique des scolaires / groupes dans la zone groupe/collectif ;
- Médiation avec le public et gestion des conflits ;
- Surveillance générale du stade nautique et faire respecter le règlement intérieur de l'établissement ;
- Informer et assister le public sur le fonctionnement des casiers et de l'ensemble des outils du système de contrôle d'accès ;
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement ;
- Appliquer les consignes en matière de sécurité d'un Etablissement Recevant du Public.

3) Assurer la gestion de l'outil d'encaissement (remplacement des agents de caisse – régulièrement pendant leur temps de pause et ponctuellement pendant les absences pour maladie, formation...)

MISSIONS ANNEXES :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement) ;
- Management de l'équipe d'entretien saisonnière ;
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...);
- Participer à la gestion des stocks des produits d'entretien.

SPÉCIFICITÉS :

- Établissement Recevant du public de 2^e catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile) ;

- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile (Quartier Prioritaire de la Ville) ;
- Manipulation de produits chimiques - obligation du port par l'agent des Equipements de Protection Individuelle adéquats ;
- Travail posté (accueil – pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance) ;
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 02/09/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'agent d'entretien polyvalent de catégorie C au sein du stade nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 02/09/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 24 : Transformation du contrat à durée déterminée de catégorie B en contrat à durée indéterminée de catégorie B : Poste de graphiste au service communication

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Au terme de l'article L.332-10 du code général de la fonction publique, le poste de graphiste créé par délibération en date du 17 septembre 2018, poste renouvelé pour 1 an par délibération du 8 juillet 2019, puis pour une durée de 2 ans par délibération du 6 juillet 2020 et de nouveau pour 2 ans par délibération du 12 septembre 2022, donne droit à une proposition de CDI à l'issue de la période des 6 ans accomplis dans les mêmes conditions d'emploi, soit au 18 septembre 2024.

Les missions restent identiques telles qu'elles ont été définies dans la fiche de poste correspondante.

Temps de travail : Le poste est à temps complet

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Transformer le contrat à durée déterminé de la graphiste du service communication en contrat à durée indéterminée dans les conditions énumérées ci-dessus à compter du 18/09/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

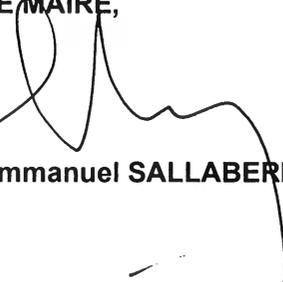
Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 25 : Reconduction des activités de la pratique sportive libre le dimanche et les jours fériés

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Le Conseil Municipal en date du 18 septembre 2023 a reconduit l'activité des pratiques sportives libres consistant à favoriser l'accès des équipements sportifs de la ville et à mettre à disposition des accompagnateurs auprès des jeunes.

La ville souhaite reconduire cette action et maintenir l'emploi dans les mêmes conditions sur la base de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

L'emploi d'accompagnateur prendra effet à compter du dimanche 1er septembre 2024 jusqu'au dimanche 6 juillet 2025.

Missions générales : Le rôle de cet agent consistera à permettre et accompagner la pratique sportive tant pour les jeunes que pour les adultes. Il aura également une fonction de médiation avec les jeunes.

Périodicité : 4h le dimanche et jours fériés.

Taux horaire de rémunération : la rémunération horaire allouée est fixée en référence à l'indice majoré 484 et suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent travaillera sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Ville, du chef de projet Politique de la Ville et du responsable du Service de la Vie Sportive, assurant avec lui la coordination du poste.

Au vu de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, je vous propose de m'autoriser à :

- Reconduire le poste d'accompagnateur à temps non-complet à compter du 1^{er} septembre 2024,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

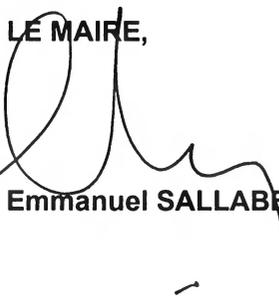
Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 26 : Commémoration des génocides et prévention des crimes contre l'humanité, séjour pédagogique à Auschwitz-Birkenau

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :

« En 2024, la Ville de Talence s'est inscrite dans la commémoration des 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale. A cette occasion, la semaine de commémoration organisée par le service Jeunesse et Vie étudiante a permis d'accueillir plus de 500 personnes autour d'une programmation de conférences, d'exposition et de représentation théâtrale durant le mois de janvier.

Constituant un point de départ d'un projet global axé sur la citoyenneté et sur le travail de mémoire, le service Jeunesse et Vie étudiante et les partenaires jeunesse du territoire développent une action complémentaire qui débutera en octobre 2024 et s'achèvera fin 2025.

Ainsi, durant le dernier trimestre 2024 et début 2025, des jeunes Talençais âgés de 15 à 20 ans pourront s'inscrire pour participer à un programme de conférences, d'ateliers d'écritures, d'initiation aux techniques son et image, de visites de lieux emblématiques et d'expositions,

afin de se fédérer autour d'un projet commun : se rendre dans un second temps à Auschwitz-Birkenau. La participation assidue à cette phase du projet permettra aux jeunes de se plonger dans l'histoire de la déportation en s'appuyant également sur les archives talençaises des résistants et prisonniers de guerre.

Le séjour pédagogique à Cracovie, organisé et encadré par le service Jeunesse et Vie étudiante et ses partenaires se déroulera les 27 et 28 février 2025. Les jeunes seront immergés dans un pan incontestable de l'Histoire, émotionnellement fort et participant à leur construction identitaire et à leur engagement dans la société. Durant ces 2 jours, ils visiteront le camp d'Auschwitz-Birkenau, l'usine de Schindler et les quartiers Podgorze (ghetto de Cracovie) et du Kazimierz (quartier juif), lieux de commémoration des événements tragiques de l'Holocauste.

Dans un troisième temps, les jeunes témoigneront de leur expérience et restitueront le travail de mémoire réalisé à l'occasion d'un temps fort où sera diffusé un documentaire retraçant leur parcours dans ce projet, fin 2025.

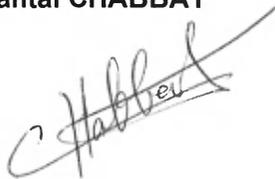
Pour contribuer à l'aboutissement de ce projet, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

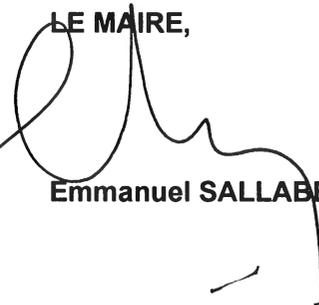
La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 16 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. SALLABERRY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme BONORON (procuration à Mme LUDLOW), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES)

ABSENTS : M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 27 : Laboratoire Social des Jeunesses

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :

« Suite à l'élaboration du Schéma d'Animation de la Vie Locale en 2020, trois axes majeurs émergent dont : la création d'un observatoire jeunesse et le renforcement de l'inter-connaissance des professionnels de la jeunesse.

Dès lors, le service Jeunesse et Vie étudiante a été missionné pour amorcer les préfigurations de l'Observatoire des Jeunesses et des effets qui en découleront tels que la coordination des acteurs du territoire.

En 2022, les fondations de ce nouvel outil sont posées. Pensé et conçu comme un Laboratoire Social des Jeunesses, sa fonction première est de recueillir, traiter, ordonner, exploiter et diffuser les informations en lien avec les jeunes et en soutien à l'action des acteurs de terrain. À travers la responsabilité qui lui a été confiée, le service Jeunesse et Vie Étudiante porte la volonté de la collectivité de redéfinir des axes d'une Politique Jeunesse contemporaine, et

d'animer un réseau de partenaires impliqués par un maillage des champs de compétences en coordonnant des actions transverses.

Le service garantira la place et le rôle des jeunes comme acteurs principaux de cette instance participative.

En 2024, la phase de diagnostic de territoire s'achèvera, livrant ainsi le résultat de centaines d'entretiens qui seront analysés et mis en perspective avec des données départementales et nationales.

Nous entamerons ainsi l'étape de mobilisation et d'implication des jeunes talençaises. Cette phase de consultation favorisera la prise en compte de la parole des jeunes qui sera associée aux éléments issus du diagnostic de territoire. Cette action nécessitera la mise en œuvre d'une action spécifique, co-construite et animée par des intervenants dans le cadre d'un cahier des charges défini.

Le Laboratoire social des Jeunesses pourra entrer en phase de fonctionnement actif et opérationnel et poursuivra les 3 enjeux caractérisés suivants :

- Être un lieu de compréhension et d'expertise par l'enquête et la communication des résultats.
- Être un espace d'échanges d'expériences qui participera à la formation des acteurs de territoire.
- Être un environnement propice à l'innovation qui dégagera un programme opérationnel.

Pour contribuer à l'aboutissement de ce projet, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 septembre 2024**

La secrétaire de séance,

Chantal CHABBAT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

